

2

GOVERNANCE



2.1 COMITÉ DE DIRECTION	12	2.4 ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES	19
2.1.1 Composition du Comité de Direction	12	2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier	19
2.1.2 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	12	2.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/20	20
2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION	13	2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	23
2.2.1 Présentation du Conseil d'administration	13	2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL	23
2.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes	13	2.7.1 Capital social	23
2.2.3 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration	14	2.7.2 Titres non représentatifs du capital	24
2.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	17	2.7.3 Gestion des fonds propres	25
2.3.1 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	17		
2.3.2 Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires	18		
2.3.3 Conflits d'intérêts	19		
2.3.4 Éléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19	19		

2.1 COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 Composition du Comité de Direction

Directeur Général	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué – pôle Bancassurance	Christian NOBILI
Directeur Général Adjoint – Directeur Finances Groupe	Sabine SCHIMEL
Directeur Général Adjoint – Directeur Ressources	Denis VANDERSCHULDEN
Président du Directoire groupe La Française – pôle Asset-management	Patrick RIVIERE
Directeur Risques Groupe	Florence DESMIS
Secrétaire Général	Jérôme PAVIE
Inspecteur Général Groupe	Vincent GOSSEAU
Directeur Conformité Groupe	François STAROUKINE

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Le Comité de Direction Groupe assure la coordination transversale des métiers (Bancassurance et Asset-management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- le **Comité banque**, présidé par le Directeur Général Délégué, qui coordonne les réseaux France et Belgique, et composé des responsables de ces réseaux ;
- le **Comité de Direction** du pôle Gestion d'actifs ;
- le **Comité financier** de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les Comités financiers de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux et le risque de liquidité dans une démarche qui inclut les prévisions financières et d'activité. Le Comité financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser la marge financière.

De plus, chaque mois, il couvre les sujets suivants : le refinancement, les réserves de liquidité, le ratio LCR et les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe.

Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que des impacts des scénarii de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux Comités se réunissent :

- le Comité grands risques, qui examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe ;
- le Comité d'amélioration de la performance, qui est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels), ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et caisses locales.

2.1.2 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle d'une part, et les responsabilités de direction effective d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI, qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1 Présentation du Conseil d'administration

À la date du 31 décembre 2020, la composition du Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est la suivante :

Président :	Olivier OGER ^[1]		
Vice-Présidents :	Fabienne RIGAUT ^[2]	Michel HEDIN ^[2]	
Secrétaire :	Catherine LAMBLIN MESSIEN ^[3]		
Trésorier :	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]		
Administrateurs :	Philippe CACAUX ^[3]	Marie-Hélène MANCZYK ^[3]	Nathalie POLVECHE ^[3]
	Christine DEBOUBERT ^[3]	Jocelyne MORLON ^[3]	Christine THYBAUT ^[3]
	Sabine DUCROCCQ ^[3]	Alain POISSONNIER ^[3]	Luc WYNANT ^[3]
	Vania FOSSAERT ^[3]		

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] Président - [2] Vice-Président - [3] Administrateur.

S'agissant du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, la loi REBSAMEN (loi relative au dialogue social et à l'emploi) a abaissé les seuils rendant obligatoire la nomination d'administrateurs représentant les salariés, au sein des Conseils d'Administration.

La Caisse Fédérale a modifié ses statuts lors de l'Assemblée Générale de 2018, pour rendre cette nomination possible, et a confié aux partenaires sociaux le soin de la désignation parmi les onze candidatures reçues.

Le Comité d'entreprise européen a désigné Véronique HOSTI, contrôleuse au sein de la Direction Contrôle Permanent, et le Comité d'entreprise, Damien PELLETIER, responsable de l'ECP de Boulogne sur Mer.

2.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes

Conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils, du Comité de Direction, et plus généralement des effectifs.

2.2.2.1 Informations sur la manière dont le Conseil d'administration recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale se compose de dix femmes et sept hommes, soit un pourcentage d'administratrices égal à 58,8 %.

2.2.2.2 Informations sur la manière dont le CMNE recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction Groupe obéit au choix du Directeur Général de s'entourer de compétences qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter et mettre en œuvre ses décisions. Au 31 décembre 2020, le Comité de Direction associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et 5 cadres dirigeants, soit 7 personnes, dont 2 femmes et 5 hommes, soit un taux de féminisation de 29 %.

2.2.2.3 Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

En 2020, les femmes représentent 49,2 % des effectifs CDI (base CFCMNE : 2 411 inscrits CDI) contre 44 % en 2010. Cette progression s'explique notamment par un nombre d'embauches de femmes plus important : elles représentent 57,1 % des recrutements CDI en 2020. L'entreprise poursuit son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres. En 2020, elles sont 27,6 % à avoir le statut cadre (+ 5,3 points depuis 2014). En 2020, 18 collaborateurs dont 3 femmes ont été promus sur un poste de manager. Trois femmes sont représentées parmi les dix plus hautes rémunérations.

2.2.3 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détient ses pouvoirs des Statuts et du Règlement Général de Fonctionnement. En tant que de besoin, le règlement intérieur du Conseil d'administration et la charte de l'administrateur (adoptés par le Conseil fédéral du 26 février 2018), concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Le Conseil d'administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 137 caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ces membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : Beobank et groupe La Française.

Le Bureau, composé de 7 membres, est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'administration. Il s'est réuni six fois au cours de l'année 2020.

2.2.3.1 Le Conseil d'administration a donné délégation à quatre Comités spécialisés

Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, ainsi que de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Sujets abordés lors du Comité d'audit

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité d'audit sont relatifs aux activités du contrôle périodique et au contrôle du traitement comptable et réglementaire.

Présence et participation au Comité d'audit

Les absences des membres du Comité d'audit aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité d'audit est présidé par un Président distinct du Président du Conseil d'administration.

Le Comité des risques

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de la définition de « l'appétence aux risques », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque que le Groupe CMNE peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations réglementaires » ;
- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace ;

- de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- de l'existence et de l'utilisation de méthodes appropriées pour s'assurer de la conformité à la réglementation ;
- du suivi de la consommation et de l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers exercés.

Sujets abordés lors du Comité des risques

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité des risques sont relatifs aux activités de la Direction des Risques, du contrôle permanent et de la conformité.

Présence et participation au Comité des risques

Les absences des membres du Comité des risques aux réunions de ce dernier sont rares.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration [qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations] ainsi que de 3 administrateurs. En 2020, il s'est réuni le 27 janvier.

Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2020, il s'est réuni les 27 janvier, 16 mars.

2.2.3.2 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois, une fois par mois, sauf en août et deux fois en novembre. Le taux de participation à 94 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures et quarante cinq minutes. En raison de la crise du Covid-19 trois conseils se sont tenus à distance.

Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux administrateurs.

2.2.3.3 Les sujets principaux portés à l'ordre du jour des réunions

Le 27 janvier 2020

- Actualités
- Activité Bancassurance et Asset management
- Premières estimations des résultats globalisés 2019 et prévisions 2020
- Premières estimations des résultats consolidés 2019
- Évolution du coefficient d'exploitation
- Synthèse du Comité d'audit du 18 décembre 2019
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations
- Évolution des points de vente
- Convention de gestion de trésorerie

Le 25 février 2020

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance
- Prévisions Globalisées 2020
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport annuel d'activité 2019
- Arrêté des comptes sociaux de la Caisse Fédérale et comptes globalisés 2019
- Arrêté des comptes consolidés 2019
- Rapport des commissaires aux comptes

Comités régulés et gouvernance du conseil

- Rapport du Comité des risques du 6 février 2020
- Rapport du Comité des nominations du 27 janvier 2020 et évaluation du Conseil
- Rapport du Comité des rémunérations du 14 Octobre 2019 et 27 janvier 2020
- Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation des Assemblées Générales
- Préparation des Assemblées Générales Mixtes – projets de résolutions
- Renouvellement de l'autorisation d'émission obligataire
- Convention de refinancement BFCM - CMNE

Le 23 mars 2020 (CA Tenu à distance)

- Actualités – point sur l'épidémie de « Covid-19 »
- Rapport du Comité d'audit du 20 février 2020
- Arrêté des comptes consolidés 2019 ; rapport des commissaires aux comptes
- Reporting risques groupe au 31 décembre 2019
- Rapport annuel sur le contrôle interne 2019
- Rapport du Comité des Risques du 19 mars 2020
- Rapport du Comité des Rémunérations du 16 mars 2020
- Rapport de gestion et Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Préparation des Assemblées Générales du 12 mai 2020 (mise à jour des projets de résolutions)

Le 27 avril 2020 (CA tenu à distance)

- Actualités Note de conjoncture
- Point de situation « Covid-19 »
- Organisation des Assemblées Générales de caisses locales et des Assemblées Générales Fédérales
- Délibération du CA de la CNCM du 8 avril 2020 concernant la rémunération des parts sociales des caisses de crédit mutuel, compte tenu des exigences de la BCE du 27 mars 2020
- Rapport ICAAP
- Reporting sur le Pilier 3
- Rapport ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)
- Plan de financement d'urgence (PFU)
- Présentation des rapports de contrôle interne LCB – FT et gel des avoirs
- Présentation du rapport annuel chèques 2019
- Synthèse du comité Risques du 18 mars
- Synthèse du comité Risques du 9 avril
- Synthèse du comité des Rémunérations du 20 avril
- Suivi trimestriel des recommandations BCE
- Approbation du projet de transfert universel du patrimoine de LFGI à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe par voie de fusion simplifiée
- Examen du projet de traité de Fusion – Arrêté des modalités de la Fusion et des termes du projet de traité de fusion simplifiée et pouvoirs pour la réalisation de la Fusion

Le 12 mai 2020 (CA tenu à distance)

- Élection du président, vice-présidents, secrétaire et trésorier de la fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
- Élection du président, vice-présidents, secrétaire et trésorier de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
- Élection des comités régulés
- Composition du bureau
- Actualités « Covid-19 »
- Autorisation d'émission des parts sociales

Le 29 juin 2020

- Actualités
- Contexte économique, impacts sur les banques
- Projections 2020 - 2023 du groupe CMNE : activité, résultat et principaux ratios
- Actualités de la bancassurance et de l'Asset-management
- Politique d'engagement en faveur de la clientèle fragile
- Suivi participation GACM
- Reporting Risques au 31 mars
- Reporting Comité des risques du 15 juin
- Reporting Comités d'audit des 28 avril et 22 juin
- Reporting Comité des rémunérations du 15 juin
- Réflexion sur la création d'un fonds de compensation carbone

Le 27 juillet 2020

- Actualités
- Activité Bancassurance
- Évolution de la tarification
- Arrêté des Comptes Consolidés au 30 juin 2020
- Intervention des Commissaires aux Comptes
- Rapport semestriel d'activité
- Actualisation au 30 juin des prévisions de gestion au périmètre globalisé

Le 28 septembre 2020

- Actualités
- Activité Bancassurance
- Point d'étape sur la préparation du prochain plan stratégique
- Point Coronavirus – Courrier BCE
- Reporting Risques fin juin 2020
- Reporting du Comité des Risques du 17 septembre
- Point d'information GACM

Le 26 octobre 2020

- Actualités
- Point sur l'environnement économique et financier
- Activité Bancassurance
- Point d'étape PMT
- Comptes consolidés au 30 septembre
- Reporting du Comité d'Audit du 23 septembre
- Reporting du Comité des Risques du 15 octobre
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations

Le 17 novembre 2020 (CA tenu à distance)

Vote sur le rapprochement du Crédit Mutuel Nord Europe et le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le 30 novembre 2020 (CA tenu à distance)

- Actualités
- Activité des Métiers
- Point sur le PRC
- Reporting du Comité d'Audit du 4 novembre
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations

Le 14 décembre 2020

- Actualités
- Suivi de la crise « Covid-19 » et des mesures mises en œuvre au CMNE
- Activité des Métiers
- Prévisions pluri-annuelles 2020-2023 – STE
- Politique de planification de fonds propres
- Information Lettre SREP
- Actualisation du cadre d'appétence et de la politique des risques et déclinaison aux filiales
- Reporting risques au 30 septembre
- Point sur le suivi des recommandations HCSF

- Point d'informations / GACM
- Reporting du Comité des Risques du 8 décembre
- Préparation de l'AG de la Fédération du 15 janvier 2021

Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.

Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

2.2.3.4 Envoi des documents de travail

Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé.

Les supports numérisés sont mis à disposition sur des serveurs sécurisés.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

- la note de conjoncture ;
- la note mensuelle d'activité ;
- les notes de synthèse sur l'activité des Comités (audit, risques, nominations, rémunérations) ;
- les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil ;
- les supports des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

2.2.3.5 Plan de formation

Afin de permettre aux administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'administration.

En 2020, cinq réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- Lundi 24 février 2020 : « Marchés bancaires et financiers, plans stratégiques des banques »
- Lundi 28 septembre 2020 : « Comptes consolidés IFRS »
- Lundi 26 octobre 2020 : « Sécurité financière et fraude »
- Lundi 30 novembre 2020 : « Gestion Actif Passif »
- Lundi 14 décembre 2020 : « Politiques et appétence aux risques »

En 2021, les thèmes retenus afin de couvrir les domaines de compétence identifiés par le régulateur sont notamment les suivants :

- Dispositif de contrôle interne et de contrôle permanent ; lien avec la cartographie des risques et le reporting (RACI, ...)
- ICAAP » [cadre général, déclinaison générale et cadrage CNCM, déclinaison CMNE et filiales]
- Informations financières
- Stratégie des banques et marchés
- Nouvelles monnaies virtuelles
- Politiques de gouvernance et de qualité des données (BCBS 239)
- Connaissance du Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société figure en pages 22 et suivantes.

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires. Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post-positif.

2.3.1 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2019 et 2020, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

MONSIEUR HALIPRÉ ANDRÉ

Président (jusqu'au 12/05/2020)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	145*	145	250*	250
Avantages en nature	6	6	14	14
TOTAL	151	151	264	264

* Pôle Bancassurance Belgique : 70 K€.

MONSIEUR OGER OLIVIER

Président (à partir du 12/05/2020)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	105	105	-	-
TOTAL	105	105	-	-

MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

Directeur Général	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	555*	435	552*	432
Rémunération variable annuelle	143	43	111	67
Rémunération variable différée		25	-	
Rémunération exceptionnelle			60	60
Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	701	506	726	562

* Pôle Bancassurance Belgique : 120 K€.

Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 1/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 5 11-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" (l'indice) constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice par rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abandonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2016 à 2018, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2019, ont été définitivement abandonnées, soit une somme de 7 757 euros.

Eu égard à la crise sanitaire, la moitié des rémunérations variables payées au cours de l'exercice ont fait l'objet d'un don au soutien d'actions (notamment l'Institut Pasteur), soit la somme de 68 217 euros.

Rémunération variable différée

Montant versé au titre des exercices précédents		25	-	-
Avantages en Nature : véhicule de fonction	3	3	3	3

MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

Directeur Général Délégué	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	414	414	412	412
Rémunération variable annuelle	95	28	73	44
Rémunération variable différée		17	-	14
Rémunération exceptionnelle			40	40
Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	512	462	528	513

Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 0,66/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 511-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" (l'indice) constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice par rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abandonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2016 à 2018, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2019, ont été définitivement abandonnées, soit une somme de 4 987 euros.

Eu égard à la crise sanitaire, la moitié des rémunérations variables payées au cours de l'exercice ont fait l'objet d'un don au soutien d'actions (notamment l'Institut Pasteur), soit la somme de 45 023 euros.

Rémunération variable différée

Montant versé au titre des exercices précédents		17	-	14
Avantages en Nature : véhicule de fonction	3	3	3	3

2.3.2 Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires

MONSIEUR OGER OLIVIER

Président	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence		
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
1 ^{er} mandat : Mai 2020		x		x			x		x

MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Juin 2006	x		x		x			x

[1] Régime de retraite supplémentaire

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 41 milliers d'euros au 31/12/2020 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2020, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

[2] Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

Directeur Général Délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Avril 2008	x		x		x			x

[1] Régime de retraite supplémentaire Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ – hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31/12/2020 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2020, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement. Convention de pension Vie et Décès Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Aucun montant n'a été pris en charge par l'entreprise en 2020. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

[2] Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

2

2.3.3 Conflits d'intérêts

À la connaissance du Crédit Mutuel Nord Europe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés.

2.3.4 Éléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Le Comité de rémunération de la Caisse Fédérale du CMNE, réuni le 16 mars 2020, a validé le principe d'une rémunération variable au titre des exercices 2019 et précédents de 136 433 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général et de 90 046 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général Délégué, montants qui ont fait l'objet d'une présentation en Conseil d'administration de la Caisse Fédérale le 23 mars 2020.

En raison de la crise sanitaire Covid-19 que traverse le pays, les deux intéressés ont demandé que cette somme soit diminuée de moitié et le montant non versé soit apporté à un fonds de soutien Covid-19 créé par le Conseil d'administration du 27 avril 2020.

2.4 ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES

2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier

L'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L. 511-73 qui stipule que « L'Assemblée Générale Ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les

preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Il a été proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui s'élève à 4.539.874 € pour l'année 2020 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

2.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/20

Olivier OGER

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille SCIENTIFIC BETA (SAS) Nice
	Président du Conseil de Surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris
	Vice Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VILLENEUVE D'ASCQ (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL (SA Coopérative) Paris CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL - Paris
À l'étranger	Président	SHEEF (Singapore Holding of the EDHEC Endowment Fund) Pte Ltd - Singapour SCIENTIFIC INFRA - Pte Ltd - Singapour
		SCIENTIFIC ANALYTICS - Pte Ltd - Singapour
	Vice-Président du Conseil d'Administration	BEOBANK NV / SA - Bruxelles

Éric CHARPENTIER

En France	Directeur Général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille	
	Président du Conseil d'administration	SCIENCES PO Lille	
	Administrateur	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS à capital variable) LILLE EURATECHNOLOGIES (SA) LILLE	
		Représentant Permanent	GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance) EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg Représentant de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)
		Co-Gérant	SCI PANTHEON AREA
	À l'étranger	Président du Conseil d'administration	BEOBANK Belgique (SA) BANQUE DE TUNISIE (SA) Tunis
Représentant Permanent		ASTREE ASSURANCES (SA) Tunis - Filiale BANQUE DE TUNISIE RP de la BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (administrateur)	

Christian NOBILI

En France	Directeur Général Délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille BAIL ACTEA IMMOBILIER (ex NORD EUROPE LEASE) (SA) Lille
	Président du Conseil d'administration	BAIL ACTEA (SA) Lille NORD EUROPE PARTENARIAT (SA) Lille
	Membre du Conseil d'administration	SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE NORD EUROPE (SAS) Lille
	Représentant Permanent	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance)
À l'étranger	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique

Philippe CACAUX

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Beauvais
	Président	TPLP (SAS) BEAUVAIS
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	LECAMONT 30 (SCI) Beauvais
	Co-gérant	EUROPE 25 (SCI) Guignecourt

Christine DEBOUBERT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative) Lille

Sabine DUCROCCQ

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Boulogne-sur-Mer
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	JARDINERIE D'HESDIGNEUL (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		IDULA (SARL) - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		HOLDING SABINE DUCROCCQ - LANOY (Société civile) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		OPALE PLANTES (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		SCI ACACIA - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI SAGACAY - PONT DE BRIQUES ST ETIENNE
		SCI LA MAISON DE BREQUERECQUE - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI LA MAISON DU BRAS D'OR - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI LES JARDINS D HESDIGNEUL - HESDIGNEUL LES BOULOGNE
SCI LES OLIVIERS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE		
SCI L HYBISCUS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE		

Vania FOSSAERT

En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem

Michel HEDIN

En France	Vice Président du Conseil d'Administration	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Membre du Conseil de surveillance	GRUPE LA FRANCAISE (SA Directoire et Conseil de surveillance) Paris
	Administrateur	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples

Véronique HOSTI

En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant associé	SCI LIBRHOSTI (MOUVAUX)

Catherine LAMBLIN-MESSIEN

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai
	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris
		CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL - Paris
		COFIDINE (SARL) Bouchain
	Gérant	SCI LIBELLULE Cantaing-sur-Escaut
		SCI CLM Cantaing-sur-Escaut

Marie-Hélène MANCZYK

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Béthune
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Jocelyne MORLON

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

Damien PELLETIER

En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
-----------	--	---

Alain POISSONNIER

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

Nathalie POLVECHE

En France	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Lens
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (62)

Fabienne RIGAUT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy
	Vice-Président	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Christine THYBAUT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Hazebrouck

Jacques VANBREMEERSCH

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Luc WYNANT

En France	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
À l'étranger	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique

2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes ont été informés qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

2.7.1 Capital social

Le capital social est détenu par les sociétaires des caisses locales qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

2.7.1.1 Montant du capital souscrit et catégorie de parts

Au 31 décembre 2020, le capital social était de 1 408 millions d'euros.

Le capital des caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- **les parts A**, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts B**, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts C**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts F**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1^{er} juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1^{er} juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la caisse locale. Le montant des parts sociales émises au cours de l'exercice 2020 s'élève à 33,5 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

ÉVOLUTION DU CAPITAL

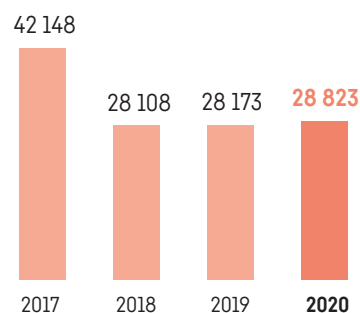
Type de parts <i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Parts A	43	45
Parts B	76	86
Parts C	1 263	1 217
Parts F	26	29
TOTAL	1 408	1 377

2.7.1.2 Rémunération des parts sociales

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée Générale de chaque caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

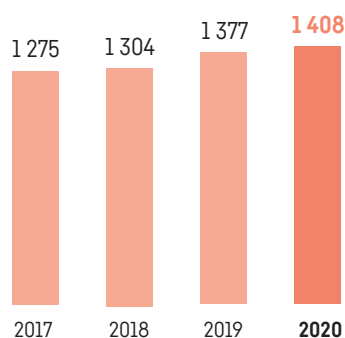
En 2020, le rendement annuel des parts a été de 0,55 % pour les parts B, 1,10 % pour les parts C et 2,49 % pour les parts F, plafonné au TMO + 200 bp.

TOTAL BILAN
En millions d'euros



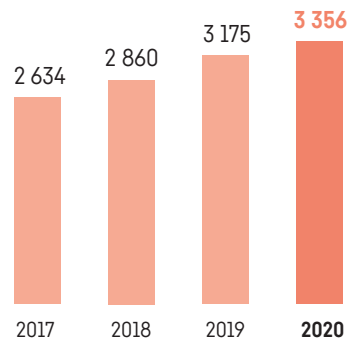
CAPITAL (PARTS A, B, C ET F)

En millions d'euros



FONDS PROPRES PART DU GROUPE (HORS RÉSULTAT)

(Fonds propres comptables – en millions d'euros)



Dans le contexte de la Crise Covid-19, la Banque Centrale Européenne (BCE) a enjoint l'ensemble des banques européennes de ne pas distribuer de dividendes au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020, afin de préserver au maximum leur solidité financière et leur capacité à financer l'économie.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) à laquelle la loi confie le rôle de veiller à la cohésion du réseau Crédit Mutuel et de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des caisses a été amenée, dans ce contexte, à prendre une décision applicable par toutes les caisses.

Le Conseil d'administration de la CNCM a adopté le 8 avril 2020 la décision de reporter le paiement des intérêts de parts sociales au 30 septembre 2020.

2.7.2 Titres non représentatifs du capital

La Caisse Fédérale émet des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse Fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros. Aucun titre n'a été émis au cours de l'exercice 2020.

2.7.3 Gestion des fonds propres

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros	31/12/20	31/12/19
Common Equity Tier One	2 952	2 772
Additional Tier One	30	45
Tier Two	677	665
Total fonds propres CRR	3 659	3 482
Risques pondérés	14 918	14 920
Ratio de Solvabilité	24,53 %	23,34 %
Ratio CET 1	19,79 %	18,58 %
Ratio T1	19,99 %	18,88 %

2.7.3.1 Fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « Common Equity Tier One » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du Tier One additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du Tier Two c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

2.7.3.2 Gestion des fonds propres

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.

S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres **[Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP]**, qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques (crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances).

Le Groupe a formalisé une politique globale en termes de planification des fonds propres, avec notamment une vision prospective prenant en compte les risques inhérents à sa stratégie et à son environnement. L'objectif principal de cette planification est de sécuriser le développement de l'activité du Groupe CMNE tout en préservant sa solvabilité dans le respect des règles prudentielles. Elle vise également à optimiser l'allocation du capital en conciliant exigences réglementaires, développement commercial, rentabilité du modèle d'affaires.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel par l'agence **Standard & Poor's** : « **A**, perspective négative » à long terme et « **A-1** » à court terme, publiée au 17 novembre 2020.